
***LES REFORMES
FORESTIERES ET LEUR MISE
EN ŒUVRE DANS LES PAYS
DU BASSIN DU CONGO***

6^{ème} PLENIERE PFBC

Yaoundé, 11-12 Novembre 2009

SE-COMIFAC



STRUCTURATION

1. Genèse processus réforme
2. Réformes entreprises
3. Mise en œuvre des réformes
4. Perspectives



1. GENESE PROCESSUS REFORME

- Juin 1992: Sommet de Rio avec adoption agenda 21 et conventions internationales environnementales
- Mars 1999: Sommet de Yaoundé sur les forêts et signature de la Déclaration de Yaoundé
- Octobre 2003: Conférence ministérielle africaine AFLEG et adoption de la Déclaration AFLEG
- Février 2005: Sommet de Brazzaville et signature du Traité instituant la COMIFAC



2. REFORMES ENTREPRISES

- Révision des législations forestières dans la plupart des pays de la COMIFAC par l'adoption de nouveaux codes forestiers (Cameroun-1994, Congo-2000, Gabon-2001, RDC-2002, RCA-2008) qui mettent l'accent sur la gestion durable des ressources forestières
- Révision en cours du cadre législatif au Cameroun
- Adoption des PCI OAB-OIBT sous régional
- Adoption des PCI nationaux par certains pays
- Adoption d'une Directive sous-régionale sur la gestion durable des PFNL
- Adoption de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier
- Adoption de stratégies nationales sur le contrôle forestier et la lutte contre le braconnage



3. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

Actions de conservation

- Création de 02 aires protégées transfrontalières: TNS et TRIDOM
- Projet de création autres complexes transfrontaliers: Cameroun-Tchad et Cameroun-Guinée Equatoriale
- Accroissement substantiel de la superficie des aires protégées (environ 50 millions d'ha) au niveau national avec pour objectif 60 millions (12%) en 2012



3. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

Actions gestion durable

- 22% de forêts de production de la sous-région sous aménagement durable
- 4,7 millions ha environ de forêts certifiées, soit 11%
- Engagement autres opérateurs dans le processus de certification, ce qui pourrait à terme porter la superficie forestière certifiée à 7 millions ha



3. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

Actions de gouvernance

- Opérations de contrôle menée par des brigades nationales ou provinciales
- Recrutement d'observateur indépendant pour appuyer les opérations de contrôle forestier sur le terrain
- Engagement de certains pays pour les APV: signature par le Congo



3. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

Actions lutte contre la pauvreté

- Affectation/redistribution d'un pourcentage de taxes forestières aux collectivités locales et communautés
- Développement des infrastructures socio-économiques dans les zones rurales



4. DIFFICULTES

- Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines pour mettre en œuvre les activités
- Faible diffusion et sensibilisation des parties prenantes sur le code forestier et les différentes réglementations y relatives;
- Faible participation des populations locales à la gestion forestière
- Impact de la crise économique sur le secteur forestier de la sous-région



5. RECOMMANDATIONS

- Soutien accru de la communauté internationale pour accompagner les pays dans la mise en œuvre de leur réforme



MERCI

